

COMMUNE DE GRIGNON**Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du 31 juillet 2017**

Le 31 Juillet Deux Mille Dix-Sept, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : BLANC Lina - BRUN Marcel – BRUNOD Dominique – CHAPPE Corinne – CHRISTIN Gilles – KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PETIT Brigitte – RIEU François –formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : CHAZELAS Pierre - DAL MOLIN Sylvie - DUCHINI Pierre - HUGARD Thierry - TARTARAT CHAPITRE Bernard.

Étaient excusés : BUSALB Corinne (*pouvoir à François RIEU*) - GACHON Martine (*pouvoir à Bruno KARST*) - PAVIOL Franck - ROCIPON Denis

Secrétaire de Séance : Marie NICASTRO

Madame le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si la séance est enregistrée. Madame BARBIN répond par l'affirmative.

Madame le Maire propose de voter les Procès-verbaux des Conseils Municipaux du 07 et 30 juin 2017.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

**1) Services Périscolaires suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours :
- Tarifs à compter du 1^{er} Août 2017 (année scolaire 2017- 2018) pour les Garderies.**

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Madame Françoise MARCHAND, Premier Adjoint en charge des Affaires Scolaires donne lecture du projet de délibération et rappelle les tarifs proposés :

➤ **Tarifs Garderie et Périscolaire :**

Enfants :	Garderie du MATIN de 7h15 – 8h20	Garderie 1 du SOIR 16h30 – 17h15	Garderie 2 du SOIR 17h15 à 18h30
❖ domiciliés dans la commune	1,80 €	1,00 €	1.45 €
❖ domiciliés hors de la commune	2,30 €	1.30 €	1.85 €

En raison de la convention de scolarisation des enfants de MONTHION en Petite section à la Maternelle de GRIGNON, les tarifs appliqués pour ces familles seront ceux des « *domiciliés dans la Commune* »

François RIEU souligne qu'il aurait été préférable de voter d'abord la délibération relative aux nouveaux horaires des garderies avant d'en voter les tarifs.

Il précise que la commission finances s'est interrogée sur l'utilité d'étendre la durée de la garderie. Il faut que ce soit une expérimentation, dans laquelle on mesurera la fréquentation réelle des nouvelles plages horaires du matin et du soir. Le problème du mercredi matin reste entier pour certains parents, et il aurait été intéressant d'étudier aussi ce besoin, même dans un cadre administratif différent.

Françoise MARCHAND précise qu'il y aura pour la seconde garderie un agent au ménage et un à la surveillance, au lieu de 2 pour la première garderie. Elle explique que dans un premier temps, il faudra se fier aux résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves en juin, ainsi qu'à une estimation de la fréquentation du service jusqu'à Toussaint. Des modifications pourront être mises en place à la suite de cette première période.

François RIEU regrette que la commission École et Jeunesse et la commission Finance n'aient pas travaillé ensemble sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la délibération fixant les tarifs 2017-2018 pour les garderies.

2) Délibération relative au règlement des Services Péricolaires GARDERIES modifié par le retour de la semaine scolaire à 4 jours.

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Madame Françoise MARCHAND donne lecture du projet de délibération.

Aucune remarque n'est formulée par les élus, hormis celles de Mr RIEU faites après lecture de la première délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le règlement 2017-2018 pour les garderies.

3) Délibération relative aux règlements d'utilisation et aux conventions de location de la salle polyvalente.

Rapporteur : Brigitte PETIT

Madame Le Maire donne lecture du projet de délibération.

Madame Le Maire explique qu'un réassort de 70 chaises et 10 tables a été fait à la salle polyvalente, d'où la modification du nombre de places assises et debout par salle (petite et grande salle).

François RIEU s'interroge sur la façon de concevoir le monde associatif sur la commune et sur les critères imposés depuis 2011 aux nouvelles associations qui souhaitent se créer sur Grignon. C'est d'après lui, un point à revoir lors de la prochaine modification du règlement de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec deux abstentions (*Mr François RIEU et Mme Corinne BUSALB*),

APPROUVE les règlements « associations » et « particuliers » 2017-2018 de la salle polyvalente.

4) Avenant à la convention signée avec Arlysère, prenant en compte l'arrêt de l'instruction des Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa) par Arlysère au 01/09/2017 et la création de la Communauté d'agglomération.

Rapporteur : Marie NICASTRO

Marie NICASTRO, troisième adjointe en charge de l'Urbanisme, donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Madame Le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention souscrite avec Arlysère.

5) Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Rapporteur : Bruno KARST

Bruno KARST, Conseiller délégué à la commission Personnel et Finances, donne lecture du projet de délibération.

Monsieur KARST développe en expliquant que le Comité Olympique avait déjà statué sur les villes qui obtiendraient les Jeux Olympiques et que seule l'année restait à préciser (2024 ou 2028).

François RIEU explique que l'organisation de ces jeux pourrait avoir des retombées économiques même pour notre territoire. Il donne pour exemple la coupe du monde de foot de 1998 qui avait permis de financer une partie de la réhabilitation du stade de Mercury.

La majorité pense quant à elle qu'il n'y aura aucune retombée effective pour la commune.

François RIEU soutient que ce projet serait une façon de rappeler les Jeux Olympiques de 1992 et ainsi d'organiser des manifestations autour de cet évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec trois abstentions (*Dominique BRUNOD, Gilles CHRISTIN et Françoise MARCHAND*),

Décide d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques

6) Questions diverses

- Personnel Communal :

Recrutement du nouveau DGS :

Madame Le Maire informe que Frédérique CARRABIN, actuellement titulaire du poste de Directrice Générale des Services, sera mutée sur la commune de Grésy sur Isère à compter du 1^{er} septembre.

Un nouveau responsable a donc été recruté : Monsieur Julien COINTY, actuellement en poste à la Mairie d'Ornex dans l'Ain. Il viendra mardi 1^{er} et mercredi 2 août travailler en binôme avec Frédérique CARRABIN afin de prendre connaissance des dossiers.

Monsieur KARST précise que cet agent actuellement contractuel, conservera le même statut dans notre collectivité.

Renouvellement du contrat de Sylvie AVRILLIER (CUI-CAE) :

Madame Le Maire propose de renouveler d'un an le contrat de Sylvie AVRILLIER, assurant les remplacements au service périscolaire à hauteur de 20h/semaine.

A valider au prochain Conseil Municipal.

- Rachat du terrain de Monsieur DUGIT-GROS situé à l'entrée de la RD 925.

Monsieur DUGIT-GROS propose à la commune de préempter sur son terrain, localisé à l'entrée de la RD 925 et actuellement situé en Zone d'Activité Economique.

La commune propose de le diriger vers Arlysère qui aurait plus l'utilité de ce terrain.

- Modification simplifiée du PLU :

Marie NICASTRO informe qu'un expert a été mandaté pour gérer la procédure : Il s'agit de Madame CHAUMAZ, urbaniste, pour un montant de 2040 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h38.
